

SOFTIMAT S.A.
Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne
BE0421.846.862

Le/la soussigné(e) :
(nom complet de l'actionnaire) _____

Adresse complète de l'actionnaire : _____

Propriétaire de : _____ actions nominatives/au porteur/démateralisées¹

de la société Softimat s.a., dont le siège social est sis à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain 435, déclare instituer :

Maître Nikita Tissot

pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de :

A. représenter l'actionnaire à l'assemblée générale ordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le mardi 26 mai 2020 à 16h30 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations
2. Prise de connaissance du Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et l'affectation du résultat
4. Proposition de renouvellement, pour une période de six ans, des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Luc Henry et Nicolas Logé et de la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot
5. Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire
6. Proposition d'approuver les honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 14.000 par an
7. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2019
8. Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2019
9. Divers

B. participer à toutes assemblées générales ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procès-verbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à :

C. en général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.

Instructions de vote

Remplissez ici vos instructions de vote :

1. Rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

2. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat

pour

contre

abstention

¹ Biffer la mention inutile

4. Renouvellement, pour une période de six ans, des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Luc Henry et Nicolas Logé et de la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot

pour contre abstention

5. Nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire

pour contre abstention

6. Approbation des honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 14.000 par an

pour contre abstention

7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2019

pour contre abstention

8. Décharge au commissaire pour l'exercice 2019

pour contre abstention

9. Divers

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Lieu et date : _____

Signature de l'actionnaire² : _____

Si l'actionnaire n'est pas une personne physique :

Nom de la personne morale: _____

Nom du signataire³ : _____

Qualité : _____

Signature² : _____

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission reprises dans la convocation. Le formulaire de procuration complété doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le mercredi 20 mai 2020. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet www.softimat.com.

² La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

³ Le signataire déclare être habilité à signer au nom et pour compte de l'actionnaire identifié en page 1 de la présente procuration.